

Marseille le lundi 05 octobre 2009

**A l'attention du Comité Directeur National de la FFESSM**  
**A l'attention des Présidents des organismes déconcentrés de la FFESSM**  
**A l'attention des Présidents des commissions nationales de la FFESSM**

**Objet : licences en ligne**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers Amis,

En cette période de rentrée propice aux changements et mouvements à tous les niveaux de notre fédération, je souhaite m'adresser à vous au nom de notre Comité Directeur National pour éclairer quelles modifications majeures quant à la délivrance de nos licences en ligne.

Ce présent courriel vient en complément de celui du 28 septembre adressé à tous les clubs et OD par notre Secrétaire Général Fred DI MEGLIO, pour expliquer et commenter l'intérêt de telles ou telles évolutions.

Parmi celles-ci il y en une qui est centrale, tant elle va révolutionner l'avenir des pratiques des Présidents de club par la simplification des tâches administratives auxquelles ils doivent faire face : c'est la possibilité de délivrer les licences en ligne par les licenciés eux-mêmes. Nous nous sommes engagés à alléger le travail de nos clubs, et nous le faisons.

Cette possibilité est offerte aux présidents de clubs dès lors qu'ils l'acceptent. En cas d'acceptation, ils gardent toujours la main sur l'ensemble du dispositif, fixent les montants de cotisation, peuvent créer une liste noire de personnes non susceptibles de voir leur licence ainsi délivrée... Sans acceptation, rien de changé dans les modalités de délivrance !

A partir de cette acceptation par le Président de club, un licencié peut ainsi renouveler directement sa licence dans le même club par internet, en régler le coût, la cotisation, souscrire l'abonnement à Subaqua, contracter une assurance individuelle accident auprès du Cabinet Lafont.... Tout cela est possible si le président de club accepte en amont d'ouvrir le champ de ces possibilités.

Je pense que cette forte évolution va s'inscrire dans les grandes réformes des modes de délivrance de nos licences et de nos certifications, à l'instar de ce qu'ont été les premières licences délivrées en ligne.

Pour bien comprendre ce nouveau dispositif, son mode opératoire est téléchargeable à partir de l'adresse suivante : [http://www.ffessm.fr/licences/notice\\_ligne3.pdf](http://www.ffessm.fr/licences/notice_ligne3.pdf)

Je vous prie d'agréer, Madame La Présidente, Monsieur Le Président, Chers Amis, l'expression de mes salutations sportives et amicales.

Jean-Louis BLANCHARD  
Président de la FFESSM

